

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

AMENDEMENT

N ° CE1852

présenté par

M. Descoeur, Mme Bonnet, M. Cordier, Mme Corneloup, M. Fabrice Brun, M. Bony,
Mme Périgault, M. Taite, M. Bourgeaux, Mme Petex, Mme Bazin-Malgras, M. Dubois,
M. Brigand, M. Viry, M. Hetzel et M. Forissier

ARTICLE 16

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.